



Assemblée communale du 2 décembre 2025

Citoyens présents	:	23 personnes
Syndic	:	M. Eric Barras
Vice-syndique	:	Mme Laure Haldimann
Conseillère communale	:	Mme Agnès Chatelan
Conseillers communaux	:	MM. Cédric Bertschy et Jacques Charrière
Secrétaire communale	:	Mme Marlène Rime-Jordan
Caissière communale	:	Mme Nicole Piccand
Auditeurs/auditrices	:	0
Excusé(e)(s)	:	6

Introduction

M. le Syndic souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens présent-e-s. Au nom du Conseil communal, il ouvre l'assemblée du budget 2026 qui peut valablement délibérer car convoquée par un avis dans la Feuille Officielle n° 47 du 21 novembre 2025, par un tout-ménage distribué le 20 novembre 2025, par affichage au pilier public et par publication sur le site internet communal, en regard de l'art. 12, alinéa 1, de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980.

M. le Syndic annonce les personnes excusées : M. et Mme Willi et Béatrice Böhlen, M. et Mme Jean-Paul et Evelyne Decombat-Brenner, M. et Mme Jean-Claude et Silvia Michel.

M. le Syndic procède ensuite à la nomination de deux scrutateurs :

- pour deux premières rangées : M. Cédric Tercier
- pour les rangées suivantes : Mme Silvia Maendly

M. le Syndic annonce que cette assemblée sera enregistrée en vue d'une meilleure rédaction du procès-verbal. Il procède ensuite à la lecture du tractanda comme suit :

Tractanda

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 mai 2025
(le procès-verbal ne sera pas lu en assemblée)
2. Budget de fonctionnement 2026
3. Budget des investissements 2026
4. Crédits d'engagement – Information
5. Planification financière
6. Nomination du nouvel organe de révision des comptes
7. Approbation du règlement communal relatif à l'accueil extrascolaire (AES)
8. Approbation du règlement d'exécution relatif à l'accueil extrascolaire (AES)
9. Approbation des statuts modifiés du Secours Sud Fribourgeois
10. Commission des naturalisations – Démission et élection nouveau membre
11. Divers

M. le Syndic demande à l'assemblée communale s'il y a des remarques concernant le tractanda. Comme ce n'est pas le cas, il demande son approbation par main levée.

Approbation du tractanda : oui à l'unanimité



1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 mai 2025

M. le Syndic demande s'il y a des remarques concernant le dernier procès-verbal. Comme ce n'est pas le cas, il demande son approbation par main levée.

Approbation du procès-verbal : oui à l'unanimité

2. Budget de fonctionnement 2026

M. le Syndic donne la parole à **Mme Nicole Piccand** pour la présentation du Budget de fonctionnement.

Aperçu global

	Budget 2026		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration	400'500.00	56'800.00	339'573.04	42'978.25
Ordre et sécurité publics	36'370.00	14'500.00	36'025.65	14'737.50
Formation	507'320.00		455'969.30	320.00
Culture, sport et loisirs	51'705.00	4'216.00	51'376.36	398.00
Santé	189'081.00	700.00	164'862.70	469.90
Prévoyance sociale	235'355.00		183'046.60	
Trafic et télécommunications	123'295.00	4'000.00	152'453.66	26'227.75
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	244'062.00	228'504.00	254'970.84	235'077.65
Economie publique	49'220.00		49'113.10	400.00
Finances et impôts	68'061.00	1'578'480.00	56'371.02	1'696'908.17
Total	1'904'969.00	1'887'200.00	1'743'762.27	2'017'517.22
Résultat		-17'769.00		273'754.95

Commentaire de Mme Piccand :

Le budget de fonctionnement 2026 présente un excédent de charges de CHF 17'769.00. Le résultat des comptes 2024 se soldait par un bénéfice de CHF 273'754.95

Administration

	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Législatif et exécutif	90'200.00	26'100.00	88'000.00	25'150.00	78'279.40	27'926.00
Services généraux	310'300.00	30'700.00	264'452.00	12'800.00	261'293.64	15'052.25
Total	400'500.00	56'800.00	352'452.00	37'950.00	339'573.04	42'978.25
Variation		9.28%				

Commentaire de Mme Piccand :

L'augmentation de 9.28%, par rapport au budget 2024, est due à une charge extraordinaire concernant la TVA ainsi que la prévision d'augmentation du taux horaire de CHF 5.- pour les vacances des Conseillers. Ce dernier point sera présenté est soumis au vote lors de la prochaine assemblée communale en mai 2026.

De plus, le mandat de la caisse et du secrétariat de la corporation forestière Jigne Javroz, jusqu'à présent détenu par la commune de Crésuz, sera dès le 1^{er} janvier 2026 repris par la commune de Châtel-sur-Montsalvens. Dès lors, le taux d'occupation du personnel communal en charge des finances sera augmenté, mais refacturé par forfait à la corporation forestière. Ceci explique l'augmentation des revenus.



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

Ordre public et sécurité publics

	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Questions juridiques	15'200.00		17'510.00		15'700.35	
Service du feu	20'380.00	14'500.00	22'200.00	15'100.00	18'864.15	14'737.50
Défense	790.00		930.00		1'461.15	
Total	36'370.00	14'500.00	40'640.00	15'100.00	36'025.65	14'737.50
Variation						

-14.37%

Commentaire de Mme Picand :

Une diminution des participations aux frais des curatelles et au Secours Sud Fribourgeois pour les pompiers sont prévus pour 2026.

Formation

	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Ecole enfantine	27'770.00		28'500.00		28'058.95	
Ecole primaire	242'140.00		232'030.00		222'384.60	320.00
Cycle d'orientation	138'450.00		136'000.00		126'843.00	
Conservatoire	2'780.00		2'800.00		1'853.55	
Accueil extra-scolaire	18'430.00		12'525.00		6'938.60	
Ecoles spécialisées	73'250.00		68'580.00		65'326.95	
Formation professionnelle	4'500.00		5'100.00		4'563.65	
Total	507'320.00		485'535.00		455'969.30	320.00
Variation						

4.49%

Commentaire de Mme Picand :

Augmentation des charges liées pour les cycles d'orientation et les écoles spécialisées et de la participation au Cercle scolaire due notamment à la construction de nouveaux bâtiments.

Culture, sports et loisirs

	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Culture	14'090.00		15'300.00		13'082.96	398.00
Sport	12'600.00		7'550.00		9'357.90	
Loisirs	25'015.00	4'216.00	27'100.00		28'935.50	
Total	51'705.00	4'216.00	49'950.00		51'376.36	398.00
Variation						

-4.93%

Commentaire de Mme Picand :

Augmentation de la participation à l'ARG pour 2026. Les revenus correspondent aux amortissements de la subvention et de la participation de la commune de Crésuz à la construction de la passerelle St-Blaise. En effet, selon MCH2, les subventions et participations de tiers pour un investissement doivent être amorties au même taux que le bien et doit être comptabilisé dans les revenus.



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

Santé

	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Hôpitaux et établissements médico-sociaux	95'990.00		101'740.00		91'796.15	
Soins ambulatoires	91'191.00		86'322.00		71'931.05	
Service médical des écoles	1'900.00	700.00	1'900.00	1'300.00	1'135.50	469.90
Total	189'081.00	700.00	189'962.00	1'300.00	164'862.70	469.90
Variation	-0.15%					

Commentaire de Mme Piccand :

Diminution des charges liées concernant les frais financiers des EMS et des frais pour l'accompagnement des personnes âgées. Augmentation des charges liées pour les soins à domicile et de la participation au RSSG.

Prévoyance sociale

	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Invalidité	119'030.00		105'300.00		101'301.50	
AVS	17'380.00				514.00	
Famille et jeunesse	18'570.00		13'500.00		14'089.80	
Chômage	6'630.00		6'650.00		6'641.50	
Aide sociale	73'745.00		73'055.00		60'499.80	
Total	235'355.00		198'505.00		183'046.60	
Variation	18.56%					

Commentaire de Mme Piccand :

La variation de 18.56 % par rapport au budget 2025 est due à la contribution des communes pour les prestations complémentaires AI et AVS. Avant le plan d'assainissement des finances de l'Etat (PAFE), ces prestations étaient à la charge du canton.

Trafic et télécommunications

	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Routes	91'595.00	3'000.00	115'313.00	3'000.00	131'427.01	24'986.75
Transport	31'700.00	1'000.00	24'200.00		21'026.65	1'241.00
Total	123'295.00	4'000.00	139'513.00	3'000.00	152'453.66	26'227.75

Variation -12.61%

Commentaire de Mme Piccand :

Une partie des charges concernant les travaux d'édilité a été comptabilisée directement dans les dicastères concernés. Les charges liées pour les dépenses relatives au trafic régional ont augmenté. Les revenus correspondent à la refacturation à la commune de Crésuz de leur consommation de sel à dégeler et à la vente des cartes dégriffées CFF.



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Approvisionnement en eau	69'832.00	69'832.00	69'526.00	69'526.00	79'140.55	79'140.55
Traitement des eaux usées	112'622.00	112'622.00	107'070.00	107'070.00	110'619.85	110'619.85
Gestion des déchets	44'946.00	40'800.00	45'376.00	40'800.00	47'710.30	41'867.25
Protection des espèces et de l'environnement	300.00		300.00		200.00	
Cimetière	1'000.00		1'000.00		279.44	
Aménagement du territoire	15'362.00	5'250.00	18'924.00	5'250.00	17'020.70	3'450.00
Total	244'062.00	228'504.00	242'196.00	222'646.00	254'970.84	235'077.65
Variation		-20.42%				

Commentaire de Mme Piccand :

Légère augmentation des participations à l'AECE et à l'ABVH. Diminution des amortissements calculés pour les investissements concernant le PAL. Selon MCH2, les investissements effectués pour le PAL sont amortis en 10 ans. Les investissements effectués en 2015 seront complètement amortis au 31.12.2025.

Economie publique

	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Agriculture	500.00		500.00		1'010.00	
Sylviculture	7'220.00		7'700.00		7'465.15	400.00
Tourisme	41'500.00		41'400.00		40'637.95	
Total	49'220.00		49'600.00		49'113.10	400.00
Variation		-0.77%				

Commentaire de Mme Piccand :

Pas de remarque particulière sur ce chapitre. Peu de variation par rapport au budget 2025 et aux comptes 2024.

Impôts

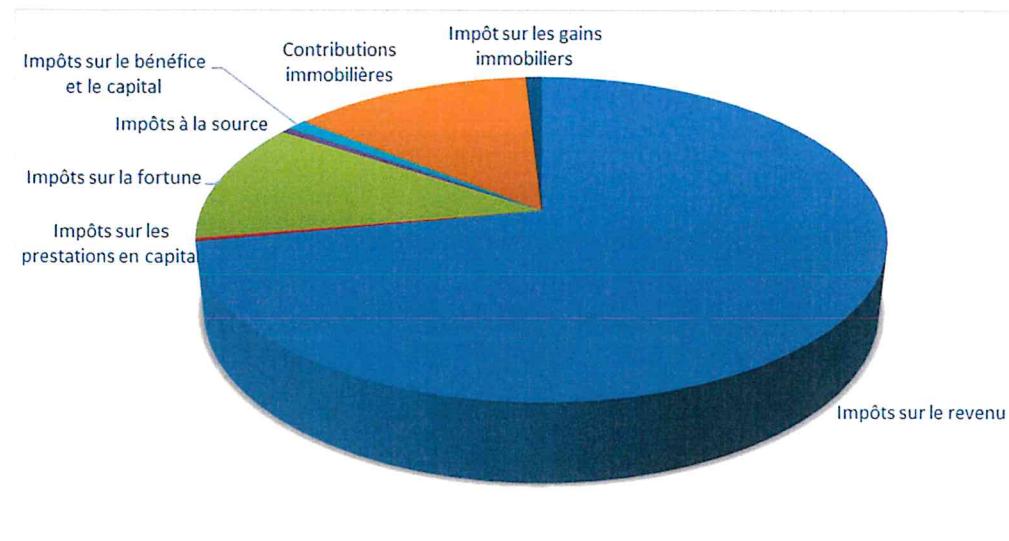
	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Impôts	5'000.00	1'349'800.00	5'000.00	1'252'000.00	14'013.31	1'430'551.05
Péréquation financière		28'690.00		39'200.00		43'289.00
Part à l'impôt cantonal sur les véhicules		26'000.00		24'300.00		23'974.70
Administration de la fortune et de la dette	63'061.00	173'990.00	49'616.00	186'250.00	42'357.71	199'093.42
Total	68'061.00	1'578'480.00	54'616.00	1'501'750.00	56'371.02	1'696'908.17
Variation		4.37%				

Commentaire de Mme Piccand :

Prévision des rentrées fiscales plus élevées que pour le budget 2025. L'estimation a toutefois été faite de manière prudente. Augmentation des charges pour l'entretien du bâtiment communal. Une conduite d'entrée d'eau principale au bâtiment communal doit être remplacée. Un montant a été prévu pour l'entretien des appartements du bâtiment communal notamment pour l'éventuel remplacement de l'électroménager daté.



Répartition des impôts par catégories



Commentaire de Mme Piccand :

Dans l'ordre d'importance il y a : les impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques, les contributions immobilières, les impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales, les impôts sur les gains immobiliers et les impôts sur les prestations en capital

En fin de présentation, aucune question ou remarque soulevée par l'assemblée.

3. Budget des investissements 2026

M. le Syndic donne la parole à Mme Nicole Piccand pour la présentation du budget des investissements.

	Budget 2026		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Culture, sport et loisirs	510'400.00	70'000.00	45'304.30	84'315.45
Trafic et télécommunications	1'400'000.00		1'598.55	
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	241'170.00	15'000.00		36'447.35
Finances et impôts			120'762.80	46'902.85
Total	2'151'570.00	85'000.00	167'665.65	167'665.65
Résultat	-2'066'570.00			

Commentaire de Mme Piccand :

Le budget d'investissement se solde par un total de charges de CHF 2'151'570.00 et des revenus pour CHF 85'000.00. Chaque investissement sera présenté séparément.



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

a) Aménagement centre village

M. le Syndic donne la parole à M. Cédric Bertschy pour la présentation de cet investissement.
L'aménagement de la place de jeux avait été présenté en assemblée de printemps. Le projet arrive à la phase de mise à l'enquête. Discussion en cours pour des emprises à l'arrière du bâtiment. L'investissement pour cet aménagement s'élève à CHF 350'000.00.



PLAN FINANCEMENT Présenté à la Commission Financière

Compte 3420.5090.00
Objet : Aménagement du centre village avec la création d'une place de jeux publique

Châtel-sur-Montsalvens, le 3 novembre 2025

But de la dépense

Aménagement du centre village avec la création d'une place de jeux publique

Plan de financement

Coût total estimé à charge de la Commune
(sans emprunt bancaire autofinancement) CHF 350'000.00

Frais financiers du crédit d'investissement dès 2022
Amortissement 10 % (taux selon durée d'utilisation selon les directives MCH2)
Soit amortissement linéaire sur 10 ans CHF 35'000.00
Si financé par emprunt bancaire – taux d'intérêts passifs moyen actuel 2.5 % Fr. 8'750.00



Cette présentation n'amène aucune question de l'assemblée.



b) Crédit d'étude pour la transformation de l'appartement au rez-de-chaussée en tea-room

M. le Syndic donne la parole à **M. Cédric Bertschy** pour la présentation de cet investissement.
Suite à la libération au 31.12.2025 de l'appartement du rez-de-chaussée, il est envisagé de transformer les locaux en tea-room et épicerie. Cet appartement va nécessiter peu de transformation.
L'investissement pour cette transformation s'élève à CHF 50'000.00.



PLAN FINANCEMENT
Présenté à la Commission Financière

Compte 3420.5090.01
Objet : Etude pour la transformation du studio au rez-de-chaussée en Tea-Room

Châtel-sur-Montsalvens, le 3 novembre 2025

But de la dépense

Etude pour la transformation du studio au rez-de-chaussée en Tea-Room

Plan de financement

Coût total estimé à charge de la Commune (sans emprunt bancaire autofinancement)	CHF 50'000.00
---	---------------

Frais financiers du crédit d'investissement dès 2022 Amortissement 10 % (taux selon durée d'utilisation selon les directives MCH2) Soit amortissement linéaire sur 10 ans	CHF 5'000.00
---	--------------



En fin de présentation, **M. le Syndic** demande à l'assemblée s'il y a des questions.

Questions-réponses :

M. Claude-André Rétornaz : Il trouve spécial de réaménager un tea-room et un magasin alors que toutes les installations avaient été démontées, notamment la zone de froid située dans le garage, lors de la transformation des locaux en appartement. Et, maintenant, on prévoit à nouveau d'aménager un magasin qui ne fonctionnait déjà pas à l'époque. Dans la commune voisine, un restaurant est prévu dans le projet de réaménagement de La Chaumine. Il demande des explications.

M. Cédric Bertschy : La population est grandissante et jeune dans le village et aujourd'hui, un point de rencontre fait défaut dans le village. La volonté est de lui offrir un lieu de rencontre convivial. Le crédit d'étude soumis à votation va permettre de définir les horaires d'ouverture de ce commerce pour être adapté aux besoins. Avec l'aménagement d'une place de jeux en face, cela faisait sens d'envisager cet espace pour recréer un centre village convivial. Une attention est portée au projet de la commune voisine qui aménage aussi son centre village. Chaque commune veut offrir son espace de rencontre et de convivialité.

M. le Syndic : L'aménagement d'une place de jeux au bâtiment communal va permettre un meilleur fonctionnement du tea-room et magasin qu'à l'époque où la commune ne comptait que 180 habitants contre 380 actuellement. Il n'y avait pas de place de jeux devant et pas d'arrêt de bus scolaire. Chaque commune porte son projet pour répondre à une demande citoyenne mais sans garantie de réussite.



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

M. Claude-André Rétornaz : Il est en accord avec la place de jeux au vu de l'augmentation de la population et du nombre d'enfants. Il ne croit pas du tout au fonctionnement d'un tea-room dans la commune. L'expérience a déjà été tentée et cela n'a pas fonctionné entraînant une perte financière pour la commune.

M. le Syndic : Il n'est pas envisagé d'ouvrir ce tea-room tout le temps et d'offrir un libre-service de produits alimentaires 24h/24h. Actuellement, il y a d'autres pratiques qu'à l'époque.

M. Cédric Bertschy : Il y a eu de nombreuses demandes de mettre à disposition des produits de première nécessité tels que du pain frais, etc. Cette épicerie sera pensée dans un esprit pratique et répondant à ces demandes.

M. le Syndic : Afin d'éviter le gaspillage des produits, un système en ligne sera mis en place pour commander son pain. Le Conseil est plus confiant en ce projet qu'à l'époque sans doute.

Mme Sarah Delacombaz : Il y a ce genre d'épicerie en accès libre à Cerniat. La commune a-t-elle eu connaissance du retour sur investissement de ce point de vente ?

M. le Syndic : C'est une association qui s'en sort très bien car cela fonctionne.

Mme Sarah Delacombaz : Il y a eu de bons échos.

M. Louis de Lamberterie : Il émet une remarque car faisant de plus en plus de télétravail, il lui arrive de manquer de quelque chose en devant se rendre à Broc ou à Charmey. Il trouve l'idée d'une épicerie en centre village très bonne. Elle lui permettrait de s'y rendre à pied, en profitant d'y boire un petit café. Il apprécie bien le concept qui permettra d'avoir un point de rencontre malgré qu'il ne soit pas établi aussi longtemps que certaines personnes dans le village.

M. le Syndic : Il le remercie de son intervention. Le tea-room ne serait peut-être ouvert 7j/7j mais seulement le week-end, contrairement au magasin qui serait ouvert en libre-service 24h/24h et accessible à l'aide d'une carte. Tout cela est encore à définir.

M. Cédric Bertschy : Par l'intermédiaire de cet investissement, il y a la volonté de se donner une opportunité de réflexion qui soit optimale et adaptée à la taille du village et d'offrir aux habitants un point de rassemblement convivial.

M. Didier Rominger : Y a-t-il une mise aux normes pour changer l'appartement en tea-room ?

M. Cédric Bertschy : Cela passera par un changement d'affectation lors de la mise à l'enquête et à voir la suite.

M. Didier Rominger : Y a-t-il un plan « B » si machine arrière devait être faite ?

M. Cédric Bertschy : Cette remarque sera prise en considération.

M. le Syndic : C'est-à-dire si cela devait être réaffecté en appartement ?

M. Didier Rominger : Effectivement, si au bout de 3 ans cela ne marchait pas de refaire l'appartement.

Mme Laure Haldimann : Il s'agit simplement d'un changement d'affectation des locaux.

M. le Syndic : Cette procédure a déjà été faite par le passé pour en faire un 2 ½ pces au lieu du magasin.

Mme Andrée Darnet : Ce projet est bien afin de pouvoir disposer d'un dépôt de pain sans devoir aller en voiture jusqu'à Charmey.

M. le Syndic : Beaucoup de retraités ont quitté la commune ces dernières années, car le village n'offrait pas de commodités. De redonner un petit centre d'achat va peut-être freiner ces départs. Seul l'avenir dira si ce projet allait dans le bon sens tout en relevant l'intervention de **M. Claude-André Rétornaz** pertinente et avisée. Sans doute, que les mêmes discussions et les mêmes questions se sont posées que celles de l'époque. Celles d'aujourd'hui, se basent sur de meilleures prévisions tant au niveau de l'augmentation de la population que sur les nouveaux systèmes d'exploitation par carte permettant une économie de personnel et de salaires.

Mme Elodie Colliard : La personne qui remplira physiquement les stocks viendra-t-elle de l'extérieur ou de la commune ?

M. Cédric Bertschy : En avançant dans le projet, différentes variantes d'exploitation seront étudiées.

M. le Syndic : En prenant l'exemple d'Hauteville, la commune a racheté le bâtiment de la laiterie en bord de route cantonale, en louant les locaux à une grande boulangerie qui y a installé une succursale. La commune perçoit une location et cela s'arrête-là.

c) Remplacement de la conduite d'eau dans le Quartier du Pommy



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

M. le Syndic donne la parole à **M. Cédric Bertschy** pour la présentation de cet investissement.

Cette conduite partant du haut du quartier du Pommy en direction de la route cantonale est très vétuste. Les nombreuses interventions de ces dernières années, l'ont fragilisée par tous les raccords qui ont dû être faits. Chaque fuite d'eau représente une perte de quelques milliers de m³ d'eau. Différentes méthodes pour procéder à son remplacement ont été étudiées. La méthode traditionnelle a été retenue à savoir l'ouverture d'une tranchée pour réaménager l'ensemble du tronçon.

Pour le remplacement de cette conduite, l'investissement s'élève à CHF 70'000.00.



PLAN FINANCEMENT Présenté à la Commission Financière

Compte 7101.5031.02

Objet : changement conduite d'eau dans le Quartier du Pommy

Châtel-sur-Montsalvens, le 3 novembre 2025

But de la dépense

Changement de la conduite d'eau dans le Quartier du Pommy.

Plan de financement

Coût total estimé à charge de la Commune Sans emprunt bancaire (autofinancement)	Fr. 70'000.00
---	---------------

Frais financiers du crédit d'investissement Amortissement 1.25 % (taux selon durée d'utilisation selon les directives MCH2) Soit amortissement linéaire sur 80 ans Si financé par emprunt bancaire – taux d'intérêts passifs moyen actuel 2.5 %	Fr. 875.00
	Fr. 1'750.00



M. le Syndic relève en fin de présentation que l'investissement est important en fonction de la taille de la conduite. Cependant, elle traverse tout un quartier de lotissements et les nombreuses réparations l'ont abimée.

Ce point n'amène aucune question de l'assemblée.



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

d) Révision du PGEE et contrôle caméra

M. le Syndic présente cet investissement. Le Plan général d'évacuation des eaux PGEE doit être révisé car la version est très datée. La Vallée de la Jagne doit être raccordée à l'épuration à Broc sur décision prise par le Service de l'environnement SEn ayant supprimé le Bassin Versant de la Vallée. Le projet de la STEP de Broc se met en place avec une capacité permettant d'intégrer la Vallée de la Jagne. Les communes de la Vallée, celles de l'Intyamon et une partie de la Ville de Bulle forment l'Association ABVH englobant l'AECE et l'AICG. Une partie de la mise en séparatif du village a été réalisée au fur et à mesure des constructions et le reste devant encore l'être car dans la clé de répartition, les eaux claires coûtent cher aux communes. Le PGEE est l'outil de travail qui va permettre à la commune de réaliser ces travaux sur plusieurs années en fonction de sa capacité d'investissements et dans un but de faire diminuer sa clé de répartition auprès de l'ABVH.

L'investissement pour cette révision s'élève à CHF 65'170.00.



PLAN FINANCEMENT Présenté à la Commission Financière

Compte 7201.5290.02
Objet : Révision du PGEE et contrôle caméra

Châtel-sur-Montsalvens, le 3 novembre 2025

But de la dépense

Révision du PGEE et contrôle caméra

Plan de financement

Coût total estimé à charge de la Commune Sans emprunt bancaire (autofinancement)	Fr. 65'170.00
---	---------------

Frais financiers du crédit d'investissement Amortissement 10% (taux selon durée d'utilisation selon les directives MCH2) Soit amortissement linéaire sur 10 ans Si financé par emprunt bancaire - taux d'intérêts passifs moyen actuel 2.5 %	Fr. 6'517.00
	Fr. 1'630.00



Ce point n'amenant aucune question de l'assemblée, **M. le Syndic** donne la parole à **M. Cédric Tercier** pour la lecture du rapport de la Commission financière.



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

Rapport de la Commission financière

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillères,
Mesdames et Messieurs,

Le mercredi 5 novembre, la commission financière a reçu par mail le budget communal 2026 en prévision de la séance budget du 10 novembre 2025.

Lors de cette séance, sur la base des documents reçus, comprenant le budget de fonctionnement ainsi que le budget des investissements, les membres de la commission ont procédé à une analyse détaillée des différents postes. Les échanges ont permis d'obtenir les éclaircissements souhaités de la part de Madame Nicole Piccad, administratrice des finances, ainsi que du Conseil communal in corpore.

Il ressort du budget de fonctionnement un déficit de CHF 17'769.-.

Comme les années précédentes, la CFin a souligné son inquiétude face à l'augmentation constante des charges liées pour la commune, en particulier dans les domaines de la formation, de la santé et de la prévoyance sociale. Ces postes représentent une part importante et pèsent lourdement sur les finances communales. Nous recommandons à notre conseil communal de faire preuve d'une grande prudence dans l'estimation des recettes fiscales à encaisser, afin de garantir une gestion équilibrée du budget de fonctionnement.

Budget des investissements :

CHF 350'000.-	Aménagement du centre village et de la place de jeux publique
CHF 50'000.-	Crédit d'étude pour la transformation de l'appartement du rez-de-chaussée en tea-room
CHF 40'400.-	Réfection du sentier « Le Saudy » (soit un investissement de CHF 110'400.- moins la subvention cantonale de CHF 70'000.-) Déjà voté lors de notre assemblée du 14.05.2025
CHF 1'400'000.-	Réfection de la route de Biffé (investissement reconduit pour 2026)
CHF 100'000.-	Changement de conduite sur les routes communales (investissement reconduit pour 2026)
CHF 70'000.-	Remplacement de la conduite du Pommy
CHF 6'000.-	Relevé du cadastre souterrain (investissement reconduit pour 2026)
CHF 65'170.-	Révision du PGEE et du contrôle caméra

Ainsi que :

CHF 15'000.- Des recettes relatives aux taxes de raccordement à encaisser

L'excédent de charges lié aux investissements pour l'exercice 2026 s'élève à CHF 2'066'570.-, contre CHF 1'501'000.- pour le budget 2025, soit une augmentation de 38 %.

Après concertation et conformément à l'article 72 de la loi sur les finances communales, la CFin émet un préavis favorable et propose à l'assemblée communale d'approuver :

- Le budget de fonctionnement 2026, présentant un déficit de CHF 17'769.-
- Le budget des investissements 2026, présentant un excédent de charges de CHF 2'066'570.-

Châtel-sur-Montsalvens, le 2 décembre 2025

Cédric Tercier, Président
Didier Rominger, Vice-président
Joël Schuwey, Membre
Françoise Albinati, Membre
Sarah Delacombaz, Membre



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

M. le Syndic remercie **M. Cédric Tercier** pour cette lecture. Il remercie la commission financière du travail fourni et avec qui, il est toujours agréable de discuter. La CFin pose beaucoup de questions lors de sa rencontre avec le Conseil communal, ce qui est une très bonne chose.

M. le Syndic demande à l'assemblée communale de passer au vote par main levée du Budget de fonctionnement 2026.

Approbation du Budget de fonctionnement 2026
oui : à l'unanimité

M. le Syndic demande à l'assemblée communale de passer ensuite au vote par main levée de chaque investissement mentionné ci-dessous :

Approbation de l'investissement pour l'aménagement du centre village et d'une place de jeux
oui : à l'unanimité

Approbation de l'investissement pour le crédit d'étude concernant la transformation de l'appartement du rez-de-chaussée en tea-room
oui : 20
non : 1
abstention : 2

Approbation de l'investissement pour le remplacement de la conduite d'eau du Pommy
oui : à l'unanimité

Approbation de l'investissement pour la révision du PGEE et contrôle caméra
oui : à l'unanimité

M. le Syndic remercie l'assemblée d'avoir approuvé ces budgets.



4. Crédits d'engagement - Information

M. le Syndic relève que les informations qui vont suivre concernent des investissements déjà approuvés par l'assemblée et valables 5 ans.

Réfection de la route de Biffé, trottoir et collecteur

M. le Syndic donne la parole à **Mme Laure Haldimann**.

Elle donne un historique du dossier commencé il y a 3 ans consistant en la réfection de la route de Biffé et la création d'un trottoir. Lors des mises à l'enquête, des oppositions sont rentrées. Cette année, des séances de conciliation ont été organisées pour avancer dans ce projet. Cette semaine, un délai ultime a été fixé aux avocats pour se positionner sur la proposition faite par la commune. Passé ce délai et en cas de non-acceptation, le Conseil a décidé de faire partir le dossier complet au canton.

Ce point n'amène aucune question de l'assemblée.

Changement de conduite lors de divers travaux sur les routes communales

M. le Syndic donne la parole à **M. Cédric Bertschy**.

Le montant mis en réserve va servir en cas d'urgence à l'exemple de la conduite de Planavy qui avait dû être changée lors d'une importante fuite d'eau dans le quartier. Les travaux se sont montés à CHF 25-30'000.00.00. La commune doit pouvoir rapidement mettre sur pied les travaux nécessaires aux changements de conduites, sachant que les mouvements de terrain les fragilisent.

M. le Syndic rajoute que le réseau de conduites principales est relativement récent mais il y a tout un réseau de conduites souterraines découvertes au fur et à mesure passablement daté.

Ce point n'amène aucune question de l'assemblée.

Relevé du cadastre souterrain

M. le Syndic donne cette information. Au niveau de l'épuration, le cadastre est quasiment terminé. Reste encore à relever tout le réseau de conduites pour lesquels, il n'existe pas de plans. Certaines conduites retrouvées ne desservent que quelques maisons et il est très difficile d'effectuer des relevés dans ce cas de figure. Dès que cette partie pourra être finalisée, le relevé du cadastre souterrain sera abouti. Il interpelle les propriétaires pour indiquer les vannes d'entrée connues sur leur parcelle par la pose d'un piquet rouge. Il avait accompagné le fontainier communal pour relever les conduites du vieux village. Dans les nouveaux lotissements, la plantation de haies rende le relevé difficile.

M. Frank Iberg se réfère aux conduites qui ont lâché à la Russille qui ne desservait que trois chalets.

M. le Syndic rajoute que ce sont toutes ces conduites d'un pouce à un pouce et demi qui sont difficiles à relever avant de pouvoir les rajouter au cadastre informatisé.

Ce point n'amène plus d'autres remarques.

Réfection du sentier « Le Saudy »

M. le Syndic donne cette information. La demande de permis de construire a été déposée consistant en la création d'un caisson et de deux bandes de roulement sur le premier tronçon du sentier pour stopper tout ravinement. La délivrance de l'autorisation de travaux est pendante auprès du canton. Le Service de la forêt doit aussi se prononcer.

Une autre autorisation est toujours en cours auprès du canton depuis plusieurs mois, celle pour la pose d'une barrière en direction de la place de pique-nique et du Chalet Neuf.

Ce point n'amène aucune question de l'assemblée.



5. Planification financière

M. le Syndic donne la parole à Mme Agnès Chatelan pour la présentation de la planification financière 2026-2030. Cette planification a été établie sur 5 ans en augmentant les charges de 2 % par année en stabilisant les revenus au vu des constructions arrivant à terme dans le village.

Planification financière 2026-2030

		2025	2026	2027	2028	2029	2030
Nombre d'habitants		359	358	365	370	375	375
Taux IPF		92.93	95.51	95	95	95	95
Chapitre	Dicastère / Désignation	Selon budget	Selon budget	2026 et suiv. + 2%			
0	Administration	314'502.00	343'700.00	350'574.00	357'585.48	364'737.19	372'031.93
1	Ordre et sécurité public	25'540.00	21'870.00	22'307.40	22'753.55	23'208.62	23'672.79
2	Formation	485'535.00	507'320.00	517'466.40	527'815.73	538'372.04	549'139.48
3	Culture, sport et loisirs	49'950.00	47'489.00	48'438.78	49'407.56	50'395.71	51'403.62
4	Santé	188'662.00	188'381.00	192'148.62	195'991.59	199'911.42	203'909.65
4	EMS Gruyère - Horizon 2030	<i>Déjà inclus dans le budget Santé</i>		8'399.00	15'569.00	22'587.00	23'747.00
5	Prévoyance sociale	198'505.00	235'355.00	240'062.10	244'863.34	249'760.61	254'755.82
6	Trafic et télécommunications	136'513.00	119'295.00	121'680.90	124'114.52	126'596.81	129'128.74
73-75-76-	Protection de l'environnement et aménagement du territoire sans les chapitres eau et épuration	19'550.00	15'558.00	15'869.16	16'186.54	16'510.27	16'840.48
77-79							
8	Economie publique	49'600.00	49'220.00	50'204.40	51'208.49	52'232.66	53'277.31
91-96	Charges financière pr encassemens impôts, intérêts et frais bâtiment communal	54'616.00	68'061.00	69'422.22	70'810.66	72'226.88	73'671.42
Total annuel des charges		1'522'973.00	1'596'249.00	1'636'572.98	1'676'306.46	1'716'539.21	1'751'578.25
9100	Impôts communaux et ordinaires (2026 et suiv. +1%)	986'000.00	1'156'800.00	1'150'000.00	1'150'000.00	1'150'000.00	1'150'000.00
9101	Impôts communaux spéciaux	266'000.00	193'000.00	190'000.00	190'000.00	190'000.00	190'000.00
93	Péréquation financière intercommunale	39'200.00	28'690.00	28'000.00	28'000.00	28'000.00	28'000.00
95	Part aux recettes sans affectation, autres	24'300.00	26'160.00	23'400.00	23'400.00	23'400.00	23'400.00
9610	Intérêts	15'000.00	14'880.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00
9630	Immeubles patrimoine financier	120'420.00	108'120.00	119'760.00	119'760.00	119'760.00	119'760.00
9900	Diminution réserve réévaluation	50'830.00	50'830.00	50'830.00	50'830.00	50'830.00	50'830.00
Total annuel des produits		1'501'750.00	1'578'480.00	1'571'990.00	1'571'990.00	1'571'990.00	1'571'990.00
Résultat de fonctionnement annuel prévisionnel		-21'223.00	-17'769.00	-64'582.98	-104'316.46	-144'549.21	-179'588.25
Evolution de la fortune (capital propre)		4'206'094.54	4'209'548.54	4'144'965.56	4'040'649.10	3'896'099.89	3'716'511.64
Résultat d'investissement annuel prévisionnel		-1'501'000.00	-2'066'570.00	-140'000.00	-1'190'000.00	-690'000.00	-690'000.00



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

Détail des investissements prévus :

Mme Agnès Chatelan se réfère aux investissements déjà présentés ci-dessus. En 2027, il a été prévu un investissement pour le raccordement des eaux usées de toute la zone de Pra-Pertet. A termes, le raccordement de tout le village sera nécessaire mais en le réalisant étape par étape. Le crédit d'étude est une première étape nécessaire.

En 2028, il y aura également la mise en séparatif du village dans le cadre de la révision du PGEE. Elle demande s'il y a des questions.

Mme Sarah Delacombaz : En 2027, le crédit de CHF 1'400'000.00 ne sera pas reconduit et passera à nouveau au vote ?

M. le Syndic lui répond par l'affirmative.

Mme Sarah Delacombaz : Si le dossier prend encore du temps, la commune ne pourra pas faire face à cet investissement plus à tous ceux planifiés pour 2028. Un choix devra se faire.

M. le Syndic : Il faudra effectivement décider des priorités si la route de Biffé n'est pas réalisée. En débutant ce dossier de réfection de route, tout ce retard administratif n'était pas prévu.

Il n'y a plus d'autres questions.

Planification financière 2026-2030

Détail des investissements prévus

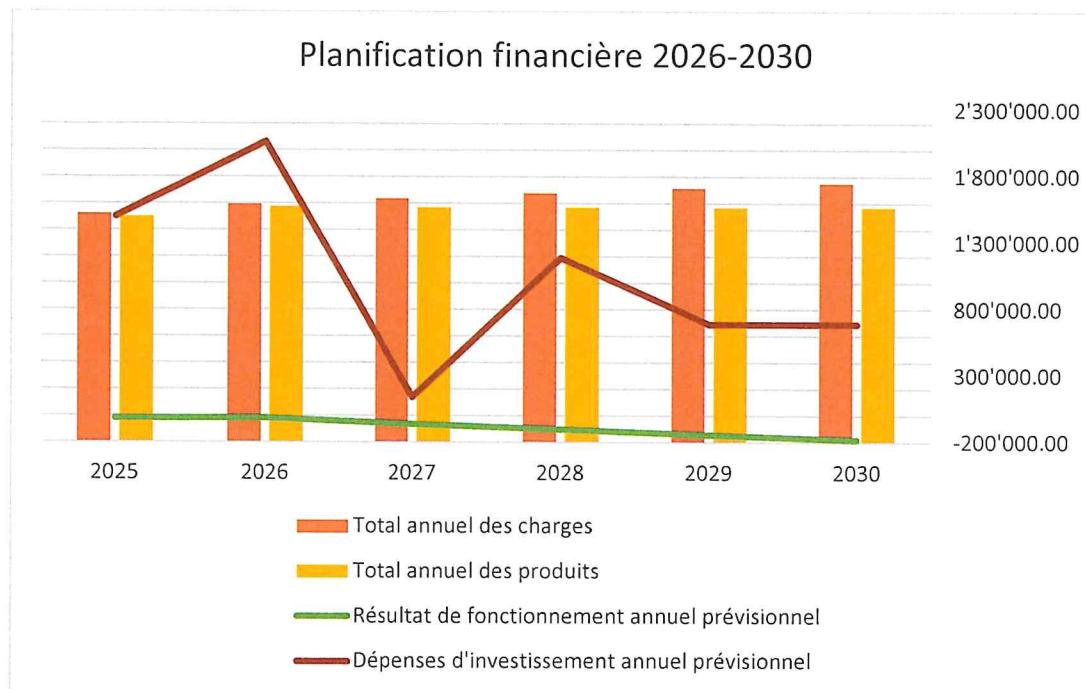
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Dicastère / Désignation	Selon budget	Selon budget				
Charges d'investissement total	1'516'000.00	2'151'570.00	150'000.00	1'200'000.00	700'000.00	700'000.00
Aménagement centre village et place de jeux		350'000.00				
Etude aménagement tea-room		50'000.00				
Crédit d'étude aménagement centre village	10'000.00					
Réfection du sentier le "Saudy"		110'400.00				
Rte de Biffé, trottoir et collecteurs	1'400'000.00	1'400'000.00				
Changement conduites	100'000.00	170'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00
Relevé cadastre souterrain	6'000.00	6'000.00				
Révision du PGEE		65'170.00				
Mise en séparatif			600'000.00	600'000.00	600'000.00	
Crédit d'étude raccordement Pra Pertet			50'000.00			
Raccordement Pra Pertet				500'000.00		
Revenus d'investissement total	15'000.00	85'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00
Subventions amélioration foncière pour réfection du sentier "Le Saudy"		70'000.00				
Taxe de raccordement eau	15'000.00	15'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00
Résultat d'investissement annuel prévisionnel	-1'501'000.00	-2'066'570.00	-140'000.00	-1'190'000.00	-690'000.00	-690'000.00
Rénovation prévue du patrimoine financier						
Remplacement du système de chauffage du bâtiment			200'000.00			
Isolation des façades du bâtiment communal					256'000.00	



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

Schématisation des investissements :

Mme Agnès Chatelan relève qu'en 2027, il n'y a que le crédit d'étude pour le raccordement de la zone de Pra-Pertet donc moins d'investissements. Ce schéma reprend les investissements précités. Ce point n'amène aucune question de l'assemblée.





6. Nomination du nouvel organe de révision des comptes

M. le Syndic donne la parole à **M. Cédric Tercier**.

Rapport de la Commission financière

Sur proposition du Conseil communal et après analyse des différentes offres, la commission financière valide la désignation de **BDO Bulle** comme nouvel organe de révision des comptes pour notre commune.

Elle invite l'assemblée à approuver **BDO Bulle** comme organe de révision.

M. le Syndic informe l'assemblée des offres rentrées, soit :

- Fiduciaire Ruffieux SA, Bulle : CHF 4'000.-
- BDO, Bulle : de CHF 3'800.- à CHF 4'200.-
- Fiduciaire Cuennet, Bulle : CHF 3'135.-
- GF Audit SA, Granges-Paccot : CHF 2'500.-

M. le Syndic relève que **BDO Bulle** a été retenu car la commune n'a jamais travaillé avec cette fiduciaire.
Mme Agnès Chatelan rajoute que ce choix émane d'un partage d'expériences avec d'autres communes.

Ce point n'amenant pas de question, **M. le Syndic** demande à l'assemblée de passer au vote par main levée.

Approbation de BDO Bulle comme nouvel organe de révision
oui : à l'unanimité



7. Approbation du règlement communal relatif à l'accueil extrascolaire (AES)

8. Approbation du règlement d'exécution relatif à l'accueil extrascolaire (AES)

M. le Syndic donne la parole à **M. Jacques Charrière** pour la présentation de ces deux points.

Les deux règlements complets ont été transmis dans le tout-ménage de convocation de l'assemblée communale et il n'en sera pas fait lecture en la présente séance. Il donne énumère ci-dessous les principales raisons qui ont conduit à la modification du règlement et du règlement d'exécution, soit :

Objectif :

- moderniser la gestion de l'accueil extrascolaire

Pourquoi :

- ancien règlement (2015) devenu obsolète
- évolutions légales à intégrer

Nouveauté majeure :

- plateforme numérique pour inscriptions, réservations et facturation

Avantages :

- simplification des démarches pour les familles
- réduction de la charge administrative

Contenu clarifié :

- droits et devoirs des parents
- modalités de fréquentation (régulière ou occasionnelle)
- règles de facturation et absences

Tarification :

- équitable, modulée selon la capacité financière

Priorités :

- familles avec besoins de garde importants

Collaboration renforcée :

- parents, personnel éducatif, écoles

Objectif final :

- gestion plus efficace, transparente et adaptée

Cette présentation n'amène pas de question. **M. Jacques Charrière** précise encore que la Commune de Val-de-Charmey a déjà fait approuver ces deux règlements et qu'il reste aux Communes de Crésuz et de Châtel-sur-Montsalvens de les faire approuver à leur assemblée respective.

M. le Syndic demande à l'assemblée de passer au vote par levée.

Approbation du Règlement communal relatif à l'accueil extrascolaire (AES)
oui : à l'unanimité

Approbation du Règlement d'exécution relatif à l'accueil extrascolaire (AES)
oui : à l'unanimité



9. Approbation des statuts modifiés du Secours Sud Fribourgeois

M. le Syndic présente à l'assemblée les différentes modifications. Les statuts complets modifiés ont été transmis par tout-ménage de convocation de l'assemblée et ne seront pas lus en la présente séance.



Les modifications porteront sur les éléments essentiels suivants :

- Siège de l'association (art. 4)
- Modalité de convocation de l'assemblée des délégué-e-s (art. 10 al.2)
- Composition du comité de direction (art. 13)
- Attributions du comité de direction et délégations (art. 15)
- Attributions de l'administrateur-trice (art. 18)
- Organisation du service des ambulances (art. 21)
- Obligation de servir (art. 23)
- Taxe d'exemption – Dispense (art. 24 al. 2)
- Taxe d'exemption - Perception de la taxe (art. 24 al. 3)
- Répartition des charges - Modalités de paiement (art. 32 al.2)

Comme il n'y a pas de question, **M. le Syndic** demande à l'assemblée de passer au vote par main levée.

Approbation des statuts modifiés du Secours Sud Fribourgeois
oui : à l'unanimité

10. Commission des naturalisations – Démission et élection d'un nouveau membre

M. le Syndic informe l'assemblée que suite à la démission de **Mme Marie-Christine Barras** de la Commission des naturalisations, le Conseil communal a le plaisir de présenter ce soir la candidature de **M. Claude Dénervaud**. Il lui demande de se lever pour se présenter.

M. le Syndic demande à l'assemblée si un/e autre candidat/e se présente également.

Comme ce n'est pas le cas, **M. le Syndic** demande à l'assemblée d'approuver cette candidature.

Election de M. Claude Dénervaud à la Commission des naturalisations par applaudissements



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

11. Divers

Solution Innergyia pour les communes

M. le Syndic donne la parole à M. Cédric Bertschy pour cette présentation.

En 2021, la situation énergétique était assez délicate par la probabilité d'une pénurie d'énergie.

Depuis lors, des réflexions ont été faites pour trouver des solutions d'autonomie dans l'énergie.

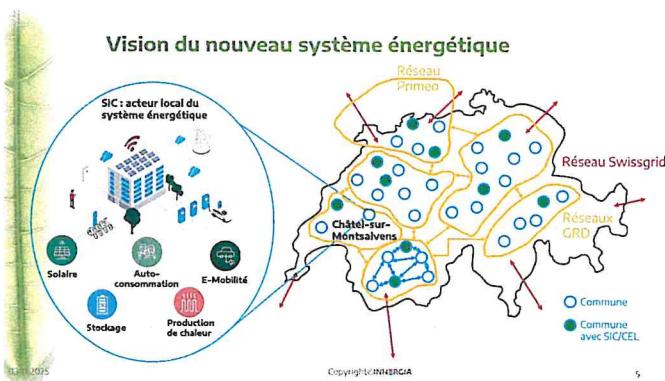
Aujourd'hui, la solution Innergyia peut apporter une indépendance énergétique aux petites communes.

Innergyia est active auprès des petites communes suisses avec un actionnariat fort, le Groupe André Hofmann (héritiers du Groupe Roche). Ses partenaires sont la Banque Vontobel (accès au financement), Kessler & Co (en charge de la gestion des risques) et Primeo Energie (alliance stratégique). Différentes communes développent cette solution notamment celle de Rossinière INFRARoss pour un chauffage à distance.



Vision du nouveau système énergétique

A l'avenir, le SIC (Service industriel communal), acteur local permettra de gérer l'ensemble des énergies qu'elles soient thermiques ou électriques, englobant l'ensemble des énergies privées investies telles le photovoltaïque ou les pompes à chaleur ou le chauffage à bois. L'ensemble de ces énergies seront regroupées dans le SIC Service Industriel Communal.





Commune de Châtel-sur-Montsalvens

Prendre le contrôle du futur énergétique

Signifie miser sur une indépendance énergétique pour parer à une éventuelle pénurie d'énergie telle que déjà vécue en 2021. C'est disposer d'une énergie locale proche. Le risque est aussi la fluctuation des coûts des énergies. En maximisant l'énergie locale, il y a une stabilité du coût du kWh. Cette transition énergétique est autofinancée par les fonds de la Banque Vontobel.



Prenez le contrôle de votre futur énergétique !

1. L'indépendance énergétique

Produisez et distribuez votre propre énergie!
Energie thermique et électrique basée sur les ressources renouvelables à disposition sur votre territoire.

2. L'énergie locale comme service public communal !

L'énergie renouvelable, un bien commun offert comme service public communal à tous à prix compétitifs.

3. Votre transition énergétique autofinancée

Aucun endettement grâce à des emprunts obligataires privés.
Pas de recours aux deniers publics et aux impôts.

Copyright SINNENIGIA

7

En quoi cela consiste globalement ?

Dans les réalisations concrètes, pour la Commune de Rossinière, 11 millions ont été mis à disposition pour le développement de leur production de chauffage à distance.

Réalisations concrètes (références)



Réalisations à ce jour :

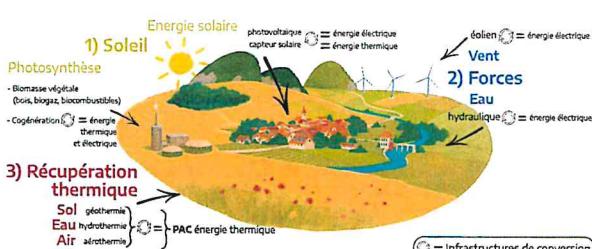
• Rossinière	InfraRoss SA	(11.55 Mio.)
• Treytorrens	InfraTREyto SA	(2.8 Mio.)
• Henniez	Services Industriels d'Henniez (SIH) SA	(8.7 Mio.)
• Lussery-Villars	Services Industriels de Lussery-Villars (SILV)	(5.5 Mio.)
• Montfaucon	Services Industriels de Montfaucon (SIM) SA	(4.0 Mio.)
• Saint Saphorin	Saint-Saph Energies SA	(4.0 Mio.)

En cours de réalisation avec 4 autres Communes sur 3 Cantons

L'énergie produite est distribuée localement.

L'énergie est produite de différentes manières : le soleil, le photovoltaïque, le vent, la force, l'eau ainsi que par la récupération thermique : le sol, l'eau et l'air. L'objectif est de miser tant sur la production d'énergie électrique que sur l'énergie thermique, ou inversement.

1^{er} pilier : l'énergie produite et distribuée localement



Copyright SINNENIGIA

9



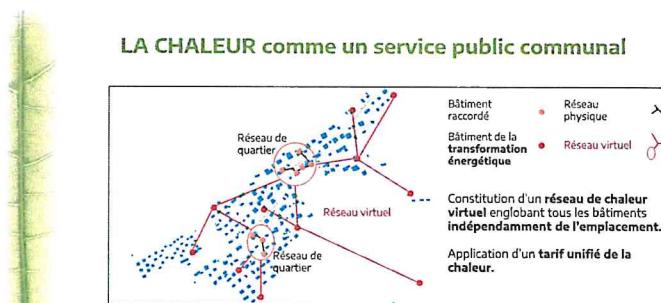
Commune de Châtel-sur-Montsalvens

L'énergie locale comme Service public communal, comment cela fonctionne ?

En prenant l'ensemble du village ou d'un réseau, il y a des bâtiments raccordés physiquement, par des conduites type chaleur, par exemple de chauffage à distance ou virtuellement, c'est-à-dire que chaque bâtiment dispose de sa propre production de chaleur. En allant vers cette transition énergétique, un investissement est disponible pour remplacer le chauffage à mazout par une PAC. Tous les investissements, la maintenance et l'entretien des installations sont pris en charge par le SIC. Seul le prix du kWh est à charge des propriétaires. L'avantage est de ne payer plus que la chaleur.



12

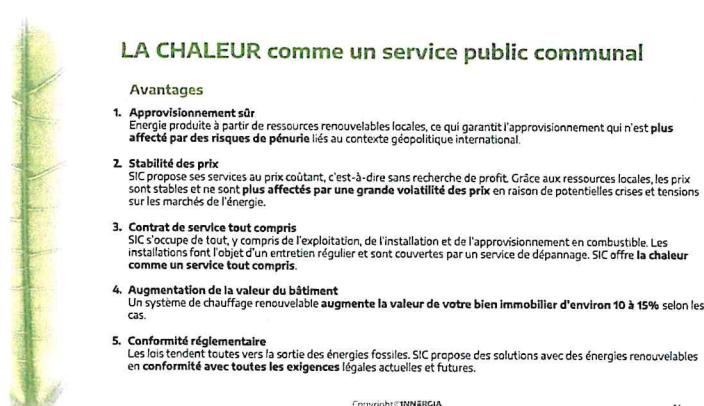


13

La chaleur comme service public communal

Les avantages

L'approvisionnement sûr. La stabilité des prix. Le contrat de service tout compris. L'augmentation de la valeur du bâtiment. La conformité réglementaire.



14



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

Consommer sa propre électricité

Les avantages

Dans le cadre de l'électricité, c'est également la sécurité de l'approvisionnement. Le risque de pénurie est écarté. La stabilité du prix. La Communauté Electrique Local (CEL), mise en place dans le cadre de l'acceptation de la loi sur l'énergie, favorisant les réseaux locaux de producteurs d'énergie. Le réseau actuel peut être loué à GESA pour une utilisation interne. D'envisager du stockage et d'avoir son propre système de régulation. Au lieu de repousser l'énergie solaire inutilement plus loin, elle peut être utilisée localement soit pour du stockage ou pour la réguler.



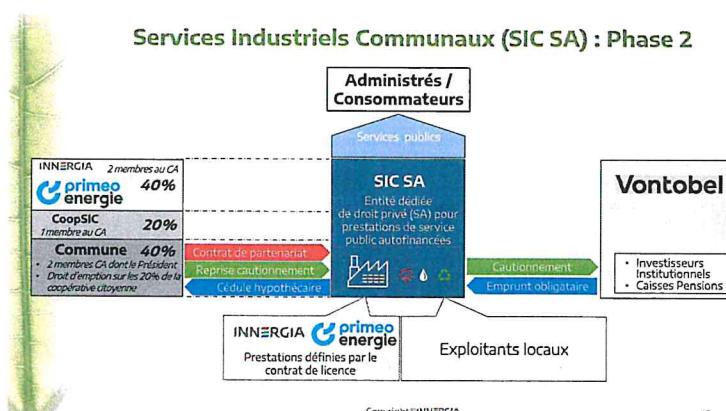
Constitution du service industriel ?

Le Service Industriel Communal SIC est une société anonyme SA. La commune n'en a pas la charge car à chaque fois qu'il faudrait remplacer un chauffage, l'investissement serait soumis à approbation, lourdeur de système. Cette Société anonyme est alimentée par un emprunt obligataire auprès de Vontobel. Pour bénéficier de ce fonds, il faut garantir un cautionnement propre à la commune.

A qui appartiendrait ce service industriel ?

Pour une partie à Innnergia, représentant de l'investisseur. Le Service représente une coopération de citoyens, présent au Conseil d'administration et à la Commune. Il ne sera pas possible de revendre des parts dans le cadre de cette société, c'est-à-dire que l'ensemble de la valeur restera propre au village avec un droit d'emption donné à la Commune sur les 20 % des parts de la Coopérative. Cette Société ne pourra pas quitter la localité pour être vendue à d'autres investisseurs.

A partir de là, les contrats de partenariat sont établis, les cédules créées soit la constitution et la solidité financière se trouvant là-derrière. La Société dispose de la liberté d'agir car c'est une SA de droit privé pour pouvoir, selon un plan d'investissement, investir petit à petit ou globalement au départ, pour l'obtention de cette indépendance.





Commune de Châtel-sur-Montsalvens

La présentation de cette Solution Innergia est une approche car les études et analyses ne sont pas terminées. Il était intéressant de la partager avec l'assemblée pour connaître les impressions.

Le jour où il sera décidé d'aller plus en avant, des séances d'information seront organisées pour la mise en place d'une telle structure.

Dans les grandes lignes, cette Société prendrait en main l'ensemble des installations privées de production de chaleur ou d'électricité. Elle en garantirait leur fonctionnement, leur maintenance, leur remplacement à terme. Elle garantirait un prix stable lors de revente de l'énergie thermique ou électrique. Par cette solution, la commune rentrerait dans un réseau interne qui lui serait propre. Sans être à l'abri de tout problème, ce réseau resterait raccordé à celui de Gruyère Energie pour parer à d'éventuels besoins particuliers.

Questions-réponses :

Mme Chantal Iberg : A quel moment peut-on nous assurer que toute cette énergie, centralisée dans cette Société et redistribuée dans la Commune, est verte et renouvelable ? Car actuellement, l'on n'y arrive pas et comment la Société va-t-elle y parvenir ?

M. Cédric Bertschy : La Société Innergia s'investit dans ce système en approchant les petites communes. Finalement, l'on se retrouve avec 350 habitants, pas autant de résidences, disposant déjà d'énergies locales provenant des toits, celle que l'on peut potentiellement produire par l'hydraulique et l'éolien. Cette énergie est celle que l'on voit déjà dans le village et qui va être intégrée dans ce réseau.

M. Frank Iberg : Tout le monde en serait bénéficiaire sans écarter les bâtiments plus anciens.

M. Cédric Bertschy : C'est ce qui va rentrer dans l'analyse de risque, sans les exclure mais il en faudra en tenir compte dans le montant de l'investissement.

Mme Sarah Delacombaz : Qu'en pense GESA de cette solution car elle constitue une perte pour leur société ?

M. Didier Rominger : Il y a aussi l'aspect légal, a-t-on le droit d'entreprendre une telle solution ?

M. Cédric Bertschy : Dès le 1^{er} janvier 2026, nous avons ce droit.

M. Didier Rominger : Une CEL est autorisée dès cette date. Aujourd'hui, il est déjà autorisé de vendre à son voisin un surplus d'énergie si branché au même accès. Et demain, l'autorisation sera donnée de la vendre dans la commune.

Mme Sarah Delacombaz : Si GESA doit rester en back-up, la société a-t-il l'obligation de le faire ?

M. Cédric Bertschy : Il lui répond par l'affirmative car l'énergie est un droit fondamental. Même si GESA ne compte plus qu'un seul compteur dans la commune, la société a l'obligation de l'alimenter.

Mme Sarah Delacombaz : Pour cette solution l'on parle de Châtel, y aurait-il un intérêt d'intégrer un village tel que Crésuz ?

M. Cédric Bertschy : Non, il n'y a pas d'intérêt, l'optique est de viser les petits réseaux locaux.

M. Claude Déneraud : Ayant une installation privée photovoltaïque, en la vendant à cette Société qui distribue dans le village avec un retour d'un prix fixe, et in fine l'installation arrive au bout et doit être remplacée, c'est une propriété privée qui appartient à qui ? Là, il y a un problème de propriété.

M. Cédric Bertschy : Il y a tout un système de mise à disposition des installations. Cela se fait déjà aujourd'hui où des grandes sociétés ou entreprises louent leurs toitures, c'est dans ce même principe.

M. Claude Déneraud : Pour une pompe à chaleur, le propriétaire qui devrait vendre sa maison ne va pas dire à son acheteur que la PAC ne lui appartient pas. Le système est assez clair et le changement d'une PAC ne sera pas gratuit, les coûts seront récupérés par kWh.

M. Cédric Bertschy : Cela reste en interne et c'est ce qui est important.

M. Claude Déneraud : L'intérêt est que cela est géré en réseau mais le problème de la propriété doit être réglé.

Mme Sarah Delacombaz : Surtout pour les installations déjà existantes.

M. Cédric Bertschy : Il faudra se mettre d'accord sur leur prix d'achat. Le processus prendra du temps. Pour tous ces éléments, il y aura des contrats de propriété à négocier.



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

M. Louis de Lamberterie : Dans le cas, où il y a déjà une gestion d'une pompe à chaleur avec une PPE, est-ce qu'il y a un transfert de gestion qui se fait à ce moment-là vers cette société ? Pour la gestion de l'entretien et des décisions qui se font sur une pompe à chaleur.

M. Cédric Bertschy : Il imagine que oui sans pouvoir y répondre avec certitude. Vu que chaque source de production serait reprise dans le cadre de ce service.

M. Louis de Lamberterie : Est-ce que ce sont des gens efficaces quand il faut intervenir ? Y-a-t-il des retours d'expériences d'autres communes en terme de contrat de service ?

M. Cédric Bertschy : Pas pour le moment. Sur Rossinière, leur centrale est en cours de construction. Il appartiendra à la SIC de déterminer à qui confier ses installations.

Mme Françoise Albinati : Si c'est la société qui investit, cela veut dire que dans la taxe payée pour l'électricité et le chauffage, l'investissement sera compris. Il y a des intérêts à régler.

M. Cédric Bertschy : La SIC doit s'autofinancer à un moment donné. Le prix du kWh va assurer l'amortissement et le remplacement des équipements. Mais l'investissement se fait par Innergia.

M. Frank Iberg : On va payer des prix de fous !

Mme Chantal Iberg : De quel ordre de grandeur ?

M. Cédric Bertschy : L'idée est que cela soit meilleur marché que ce l'on paie aujourd'hui, au pire égal.

Mme Sarah Delacombaz : Cela dépend clairement de l'état actuel des installations existantes.

M. Cédric Bertschy : Si l'on devait payer plus que l'on paie aujourd'hui, cela ne ferait pas sens. L'on devrait toujours être en-dessous des tarifs appliqués par les services généraux. Le prix actuel de l'électricité se situe entre 0,25 et 0,26 centimes, tout pris en considération.

Mme Chantal Iberg : A quoi ressemble la construction d'une centrale ?

M. Cédric Bertschy : Dans ce cadre-là, il n'est pas nécessaire de construire une centrale. En prenant l'exemple du bâtiment communal où la chaudière à mazout serait à remplacer. Après étude, il en ressortirait une proposition d'un chauffage à bois ou d'une pompe à chaleur. En partant de ce local existant, l'on pourrait alimenter les habitations se trouvant dans la périphérie du bâtiment communal.

Mme Chantal Iberg : Cela n'implique pas la construction d'un grand immeuble.

M. le Syndic : C'est la taille d'un transformateur électrique GESA tel que celui situé en bordure de la route cantonale.

Mme Sarah Delacombaz : La Société Innergia va venir faire un audit complet des installations.

M. Cédric Bertschy : Après cette information, la Société Innergia peut venir faire un audit général du village pour déterminer le risque et la faisabilité. C'est une feuille de route sans engagement.

M. André Esseiva : Pour bien comprendre, le remplacement d'une chaudière à mazout par une PAC serait pris en charge par cette société ?

M. Cédric Bertschy : Il lui répond par l'affirmative.

M. André Esseiva : Cela serait la Banque Vontobel qui la paierait.

M. Cédric Bertschy : Dans ce fonds, c'est cela. Cela viendrait dans cet investissement global évalué dans cette feuille de route.

M. André Esseiva : Finalement, comment serait-elle payée ? Il connaît peu de banque qui investit sans intérêt sans retour sur investissement.

M. Cédric Bertschy : Il y a quand même un emprunt obligataire avec intérêt.

M. André Esseiva : Qui serait payé dans le prix du kWh.

M. Cédric Bertschy : L'idée est de payer le kWh moins cher qu'aujourd'hui.

M. Frank Iberg : Cela serait à quel horizon ?

M. Cédric Bertschy : La commune d'Henniez a commencé les discussions, il y a trois ans. La Société est en place et le système va être créé.

M. Lucien Chatelan : Concernant l'étude d'une éolienne sur la Crête de Biffé, est-ce que cela aurait un impact dans ce système-là ?

M. Cédric Bertschy : C'est un des éléments qui a déclenché ces réflexions. Est-ce que cela doit être une éolienne ou un autre système ? Rien n'a été figé. Sachant que la production d'une éolienne permettrait de couvrir les besoins énergétiques électriques pour l'ensemble du village, d'autres systèmes existent aujourd'hui.



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

M. le Syndic : Il précise que cette présentation n'a rien à voir avec une projection du Conseil communal de poser une éolienne. Dans ce projet, l'on pourrait imaginer des éoliennes individuelles par maison pour gagner du vent, il y en a toujours dans la commune toute l'année. Pour parer au manque de soleil en hiver, l'éolienne peut être envisagée d'une autre manière que sur la Crête de Biffé. Aujourd'hui, les mâts individuels par maison fonctionnent très bien sans faire beaucoup de bruit. Il ne se prononce pas beaucoup sur ce projet, n'ayant pas encore compris le financement. Le problème se posera pour les propriétaires ayant déjà investis dans leurs installations au contraire de ceux qui ne l'ont pas encore fait. La présentation de ce soir va permettre de connaître le positionnement de l'assemblée quant à poursuivre la démarche pour mieux comprendre la solution.

M. Didier Rominger : Si cela peut aider, il a un ancien collègue qui a travaillé pour la Société. Cette personne est très au fait du système et il peut le contacter.

M. Cédric Bertschy : La commune a une ouverture et une transparence avec la Société. C'est totalement sans engagement. C'est ce qui était intéressant. Il n'y a pas d'obligation. Si la feuille de route ne convient pas, le projet est stoppé du jour au lendemain.

Mme François Albinati : Ce qui veut dire que l'audit n'est pas payant.

M. Cédric Bertschy : C'est la Société qui prend le risque.

M. le Syndic : Il estime, que dans un tel projet, d'après le nombre de toits, l'ensoleillement, en y rajoutant un peu d'éolien pour l'hiver, la société villageoise devrait pouvoir, à court terme, revendre de l'électricité qui fait que les habitants aient une baisse du prix de l'électricité. Il ne sera pas possible d'autoconsommer toute cette électricité dans le cas contraire, l'on paiera cher son électricité dans un tel projet.

M. Didier Rominger : Le projet se finance avec des certificats en cas d'économie d'énergie. C'est un business assez juteux et cela en est une partie.

M. Cédric Bertschy : Il demande s'il y a d'autres questions ou remarques.

Comme il n'y a plus d'autres questions ou remarques, **M. le Syndic et M. Cédric Bertschy** demandent à l'assemblée s'il faut pousser plus loin la curiosité ?

L'assemblée est favorable à ce que le Conseil communal poursuive dans ce projet

M. Cédric Bertschy remercie l'assemblée de l'attention portée à cette présentation.



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

11. Divers (suite)

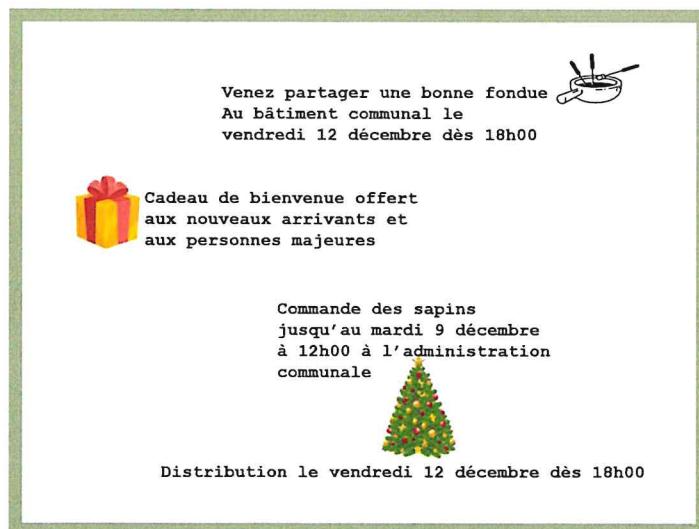
MEMODéchets

Mme Agnès Chatelan annonce la distribution, en fin d'année, de la nouvelle édition du MEMODéchets.



Apéritif villageois

Mme Agnès Chatelan invite les citoyennes et citoyens à prendre part à l'apéritif villageois du vendredi 12 décembre dès 18h00 avec distribution des sapins de Noël offerts. Les sapins peuvent être commandés jusqu'au mardi 9 décembre auprès de l'administration communale.





Commune de Châtel-sur-Montsalvens

Noël des Aînés

Mme Agnès Chatelan rappelle le Noël des Aînés du 8 décembre dès 11h30 à l'abri PC de Crésuz.



Elections communales du 8 mars 2026

M. le Syndic informe l'assemblée que les 5 membres du Conseil se représentent. La liste de l'Entente est disponible pour les citoyennes et citoyens souhaitant la signer à l'issue de cette assemblée communale.

PGEE

M. Didier Rominger : Le plan du réseau d'eau est-il déjà accessible pour qu'il puisse identifier si sa propriété est déjà raccordée ?

M. le Syndic : Les dernières constructions sont déjà raccordées dont la sienne qui en fait partie. La route des Chevalets ayant été refaite, les vannes y sont déjà installées.

Clôture de l'assemblée

M. le Syndic clôture l'assemblée en remerciant toutes les personnes présentes de leur participation. Comme à l'accoutumée, une verrée est servie en fin d'assemblée. Il souhaite au nom du Conseil de bonnes fêtes de fin d'année.



L'assemblée communale se termine à 21h42.

Le Syndic
Eric Barras

La Secrétaire
Marlène Rime-Jordan